

Réunion de Conseil Municipal

Mardi 28 juin 2022

Présents : Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Thomas TOURNIER donne procuration à DAVID

Secrétaire de séance : David CHATELAIN

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mai 2022 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Demande de remise gracieuse pour le régisseur du P'tit Mag

Pour faire suite à la procédure menée à l'encontre du régisseur principal de recettes pour le commerce communal Le P'tit Mag, et à cause d'un fait survenu dans le magasin : une vendeuse a constaté tardivement qu'elle a été divertie volontairement par un client qui en a profité pour voler 50 euros, Monsieur le Maire propose de demander la remise gracieuse de cette somme, au vu de l'ordre de versement qui lui a été adressé.

Compte tenu des circonstances, de la régularité de ses versements à la Caisse du comptable de Maîche, de la bonne tenue de la comptabilité, et vu l'impossibilité d'avoir recours contre l'auteur non identifié de cette infraction, une remise gracieuse est de mise.

Aussi, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder au régisseur principal, la remise gracieuse pour la somme concernée, dans le cadre de sa fonction et suite au préjudice subi.

3. Recrutement d'un agent technique :

Monsieur le Maire informe que l'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts, des bâtiments, de la commune, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2022.

Afin de palier à ce départ, Monsieur le Maire propose de procéder à un recrutement d'un agent technique contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois, à savoir du 04 juillet 2022 au 30 septembre 2022. L'agent percevra le traitement correspondant du grade d'adjoint technique territorial, soit l'indice brut 384, dans la proportion de 35/35^{ème}. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision.

4. Prix du terrain au lotissement « Aux Echanges » :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion de conseil du 03 mai 2022 et les montants des prix de ventes des terrains du futur lotissement « Aux Echanges ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente la simulation de l'Office Notarial en charge du dossier quant à la taxe nationale sur la première cession de terrains rendus constructibles après 2010.

Au vu de l'estimatif des travaux pour la réalisation de la viabilisation, au vu de la superficie totale des terrains qui seront à vendre, Monsieur le Maire propose de vendre les terrains constructibles au prix de :

- 63.00 € HT le m², soit 75,60 € pour les terrains réservés pour l'année 2021
- 67.00 € HT le m², soit 80,40 € pour les terrains réservés pour l'année 2022
- 71.00 € HT le m², soit 85,20 € pour les terrains réservés pour l'année 2023

Compte tenu de ces nouvelles données cette délibération annule et remplace la délibération DE_2022_028.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à informer les différentes personnes ayant réservé des parcelles avant les délibérations définitives.

5. Réservations et annulation de terrains au lotissement « Aux Echanges » :

Réservation 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. GHETTINI Maxime et Me Elodie FAIVRE qui souhaitent réserver la parcelle n° 7 d'une superficie de 695 m² située au lotissement « Aux Echanges ».

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. BOBILLIER Kévin et Me CARLIER Hélène qui souhaitent réserver la parcelle n° 16 d'une superficie de 780 m² située au lotissement « Aux Echanges ».

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Annulation :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MOLLARD Doniphan et Mme SALOMON Joy, qui avaient réservé la parcelle n° 5 située au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie de 775 m² ne sont plus intéressés par cette acquisition. En effet, Monsieur le Maire fait savoir qu'ils ont fait l'acquisition d'une maison à Frambouhans.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

6. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle du Pays Horloger :

Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT est une vision partagée, un projet fédérateur pour les vingt prochaines années. Il témoigne de l'ambition collective, à l'échelle du Pays Horloger (Communauté de Commune du Val de Morteau, Communauté de Communes du Plateau du Russey et Communauté de Communes du Pays de Maiche), d'appuyer le développement et le rayonnement de notre territoire sur la base d'un patrimoine naturel et culturel préservé. L'objectif poursuivi est de mieux répondre aux besoins actuels et d'anticiper les attentes de la population de demain en termes de logements, de

mobilité, d'activités économiques, de numérique, d'équipements ou encore de services, tout en préservant les territoires et les ressources.

L'élaboration du PADD, et plus globalement celle du SCoT invitent à se questionner sur les pratiques et à réinventer la manière d'aménager, de vivre, de produire ou encore de se divertir localement. Par ce travail collectif, l'objectif est de trouver le bon équilibre et la complémentarité entre les bourgs et les villages, tout en garantissant la qualité de la biodiversité, des paysages et des espaces urbains.

7. Validation de devis :

Commission voirie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres suite la consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagement de sécurité Rue du Crotôt et des finitions de voirie Rue du Bas du Parc.

Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) pour un montant de 133 071,00 € HT.

Après délibération à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Commission bâtiment :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de rénovation de la cuve à fioul de l'église.

Après demande de devis et étude de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise :

- BARBALAT de Maiche (25120) pour un montant de 840,86 € HT,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de changer un jeu dans la cour de l'école afin de garantir la sécurité des enfants.

Après demande de devis et étude de la commission, Monsieur l'adjoint propose de retenir l'entreprise :

- PROLUDIC de Vouvray (37210) pour un montant de 598,40 € HT,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

8. Demande de subventions pour la sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » :

Dans la délibération DE_2022_023 du 22 mars 2022, le Conseil Municipal a validé les travaux concernant la sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » pour un montant de travaux estimé à 43 900 € HT et de 2 900 € HT de Maîtrise d'œuvre et à autorisé Monsieur le Maire à financer les travaux et à solliciter les subventions auprès de l'état dans le cadre de la DETR.

Dans la délibération DE_2022_029 du 03 mai 2022, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise JACQUEMAI TP de Frambouhans (25140) pour ces travaux et le montant du devis s'élève à 46 052.00 € HT.

Aussi, le montant du marché s'élève :

- à 46 052.00 € HT de travaux
- à 2 900.00 € HT de Maîtrise d'œuvre

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces montants avec le plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération : SECURISATION DU CARREFOUR DES BATAILLOTS

DETR	14 685,69 €
Fonds libres	34 266,40 €
TOTAL	48 952,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

La séance est levée à 21h50.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 28 juin 2022

Questions diverses

Information n° 1 :

Information n° 2 :

Information n° 3 :

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :